

# L'opportunité "Ardennes"



Géraud Spire,  
président de la CCI des Ardennes

© : Bruno Gouhory

Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour investir dans les Ardennes ! Des avantages incomparables et uniques en Europe sont offerts à tout investisseur, interne ou externe au département et à tout chef d'entreprise, petite ou grande.

De plus, les Contrat de Plan Etat-Région et Contrat de développement économique vont permettre l'achèvement du désenclavement autoroutier et l'équipement des infrastructures. Les Ardennes seront alors en mesure d'accueillir les futurs investisseurs et de satisfaire toute demande.

Le département bénéficie actuellement de dispositifs et de moyens sans égal qui, mis en œuvre dans une réelle dynamique partenariale doivent garantir des résultats durables.

Moteur incontournable du développement de l'économie ardennaise à travers les plus de 6 800 entreprises qu'elle représente, la CCI met tout en œuvre pour garantir la réussite de ces mesures.

Concernant l'application de l'amendement Warsmann, un service spécial a été mis en place afin de soutenir les porteurs de projet.

Cinq réunions d'information ont fait salle comble dans les principales villes du département. La CCI se réjouit de l'intérêt et de la mobilisation de ses ressortissants, et de leur fibre entrepreneuriale. Ces projets doivent désormais se concrétiser en actions. Le service « zone franche : mode d'emploi » instruit actuellement les près de 300 demandes formulées afin d'apporter l'appui technique nécessaire aux projets éligibles.

Consciente de l'impérieuse nécessité d'attirer des investisseurs dans le département, la CCI prolonge son action de communication sur le dispositif en dehors de ses frontières.

Tous ses partenaires et ses réseaux doivent également s'inscrire dans cette dynamique et contribuer activement à sa propagation.

La réussite des Ardennes réside irrémédiablement dans notre volontarisme et notre détermination, et dans le respect d'une discipline collective. Nous avons aujourd'hui les moyens pour redresser le cap vers le succès. Nous devons nous rassembler et agir unis, pour mieux gagner demain.

Travaillons de concert et à l'unisson.

Géraud Spire  
Président de la CCI des Ardennes

**Ujef**  
L'INFORMATION  
D'ENTREPRISE

"Ardenne économique", trimestriel d'informations économiques de la CCI des Ardennes,  
18 A, avenue Georges Comeau 08000 Charleville-Mézières.  
Tél : 03 24 56 62 62 - Fax : 03 24 56 62 22.

e-mail : ardenneeconomique@ardennes.cci.fr

Directeur de la Publication : Géraud SPIRE.

Comité de rédaction : Géraud SPIRE - Jean-Claude CHEF - Jean-Pierre LEGROS  
Jean-Claude SAVOY - Stella DMYTRYK.

Agence Conseil : Essentiel SDM - Tél : 03 26 04 04 07.

Direction Artistique : Michel COLOMBO - Rédaction : Yves-Marie LUCOT.

Régie Publicitaire : Palm Communication - Tél : 03 24 56 03 03.

Impression : SOPAIC.

Tirage : 9 500 exemplaires - Abonnement annuel : 6 euros.

Dépôt légal : juin 2007 - Publication membre de l'U.J.J.E.F.

Reproduction interdite sauf accord préalable.